

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE,

DUODI 12 Prairial,

( Etc vulgaire )

Dimanche 31 Mai 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## A L L E M A G N E.

*De Ratisbonne, le 7 mai.*

*Fin de la déclaration de S. M. le roi de Prusse, à ses très-hauts et hauts co-états de l'Empire, relativement au traité de paix conclu le 5 avril 1795, avec la république française; (remise à la diète de Ratisbonne).*

Le roi donne ici l'assurance solennelle d'étayer de tout son pouvoir, & avec la bonne volonté la plus sincère & la plus cordiale, tous ceux qui, animés du désir de la paix, voudront s'adresser directement à la France, & qui demanderont l'appui de S. M. Elle remplira avec zèle l'œuvre patriotique de fortifier, dans toutes les occasions, la république française dans ses intentions pacifiques.

S. M. se croira trop heureuse, ses vœux les plus ardens seront remplis, & ce sera pour elle la plus belle récompense des sacrifices multipliés qu'elle a fait jusqu'à présent, si ses peines & cet événement parviennent à répandre plus au loin les bénédictions de la paix, si les horreurs & les désastres d'une guerre si terrible sont entièrement éloignés du territoire de la patrie, & que le brave citoyen d'Allemagne, recouvrant le repos & la tranquillité, puisse exercer au sein du bonheur ses devoirs sociaux; si même aussi les autres nations de l'Europe, après des divisions si sanglantes, se réconcilient bientôt entre elles pour pouvoir atteindre entièrement au milieu de la tranquillité & de la prospérité de leurs habitans, le seul but que tous les états doivent se proposer.

Mais, quelque tournure que ces grands objets prennent, & si même un sort malheureux réservoir encore ultérieurement la guerre à l'Empire, sa majesté ne peut que déclarer ici, uniquement & d'une manière précise & formelle, qu'elle se voit obligée par son traité de paix de renoncer à prendre à l'avenir aucune part à la guerre, ainsi qu'à toute coopération pour la fourniture d'un contingent ou la remise des mois romains, & de se tenir dans les bornes de la plus exacte neutralité. Sa majesté a certainement rempli dans toute leur mesure & par

des sacrifices inappréciables, pendant les trois campagnes qui ont eu lieu, ses obligations comme état de l'Empire, obligations qu'elle ne méconnoît pas, & auxquelles elle ne se soustraira jamais; elle a même beaucoup plus fait que ces obligations ne lui imposent dans une longue série d'années, & que dans le fait, tous les autres hauts co-états de l'Empire n'ont fait eux-mêmes; de sorte que, sous ce rapport encore, elle est au-dessus de toute crainte qu'on puisse lui faire un reproche.

En général, S. M. jouit du sentiment intime, bien satisfaisant pour elle, d'avoir contribué jusqu'au plus haut degré de la possibilité physique à la prospérité de l'Empire germanique, au maintien & à l'affermissement de sa constitution & de sa tranquillité, tant en soutenant avec la plus grande énergie une guerre de trois ans, qu'en ouvrant, comme elle vient de le faire, avec un zèle patriotique, les voies à une pacification. S. M. doit maintenant laisser avec confiance au jugement éclairé de ses très-hauts & hauts co-états de l'Empire, de diriger sur cette voie leurs démarches vers le but de la lutte qui a duré jusqu'à ce moment, le repos & la tranquillité, & de profiter à cet effet des circonstances favorables que le roi a fait naître, de l'appui qu'il a offert, & des opérations & principes raisonnables de la république française.

*De Francfort, le 18 mai.*

La ville d'Emmerich a été évacuée le 12 par les Français, qui ont été remplacés par des Prussiens. C'est le même jour que la paix entre la France & la Prusse a été publiée dans toute l'armée prussienne en Westphalie, avec la plus grande solennité.

La gazette d'Augsbourg, du 16 mai, annonce qu'on a reçu à Vienne de Pétersbourg, la nouvelle que le comte de Bedberocko, ministre des affaires étrangères de l'impératrice de Russie, a déclaré au ministre de Prusse, en présence de celui d'Autriche, que les troupes russes ne livreraient Varsovie & les districts en dépendans, aux troupes prussiennes, que lorsque celles-ci auroient éva-

ené aux troupes impériales Cracovie & le palatinat en dépendant. On ne doute pas à Vienne que le cabinet de Berlin ne satisfasse bientôt aux desirs de l'impératrice.

Une gazette de cette ville, annonce que des ordres ont été donnés par le département de la guerre à Pétersbourg pour que 290 mille russes se tiennent prêts à marcher au premier signal.

L'armée de Condé, qui s'est établie sur le Rhin dans le Brisgau, doit être considérablement renforcée, non-seulement par un nouveau recrutement, mais par la jonction des régimens de Berchini, Royal-Allemand, hussards de Saxe & Carneville.

Un de nos papiers a calculé que l'Empire d'Allemagne a perdu dans la guerre de la révolution française en population 172,000 hommes.

Et en finances, ou revenus, contributions, ou frais de guerre 887 millions, 807,352 florins. (*Gaz. All.*)

## I T A L I E.

De Turin, le 5 mai.

On a publié ici un édit relatif à l'arrestation des bandits & des malfaiteurs qui troublent la tranquillité publique, & que dans certains cas il est permis de tuer impunément. Cet édit a été rendu en conséquence de certaines mesures arbitraires prises par le procureur fiscal de Cherasco, que le gouvernement a fait traduire en prison pour ses méfaits.

Il semble que la campagne va s'ouvrir. Le général de Vins est parti depuis le 26 avril pour Alexandrie; tous les autres généraux ont reçu ordre de le seconder dans toutes ses opérations militaires.

Jusqu'à présent il n'y a eu que de petites affaires de poste, mais toujours à notre avantage. Le 30, un détachement de 400 hommes de nos troupes, attaqua auprès de Garrésio 1000 Français, qui, après une vigoureuse résistance, eurent 50 hommes tués & 50 prisonniers; ils perdirent aussi 17 mulets, chargés de salaisons & 5 chevaux. De notre côté, nous n'eumes que 6 hommes tués ou blessés.

Les Français ont encore le poste de la vallée d'Inferno, où est un camp d'environ 2000 hommes; mais ce camp ne peut faire aucun mouvement, attendu qu'il est entouré de cinq autres camps: le premier, de 5000 Autrichiens à Montezemola & qui s'étend jusqu'à Roccaviglione, avec des redoutes & des retranchemens garnis d'artillerie; le second est aussi de 5000 Autrichiens, bien retranchés, à Saint-Jean de Murialde; le troisième, composé de grenadiers & de gardes d'Aqui & d'Asti, est à la Sotta, le quatrième au Prato, de 500 Piémontais; & le cinquième d'autant, à Rovetta.

On voit par ces relations officielles de la cour que nous sommes en bonne posture, au moins auprès de la vallée d'Inferno.

## F R A N C E.

De Paris, le 11 prairial.

Les troupes de ligne que le gouvernement a appelées ici pour seconder le zèle des bons citoyens, sont sorties du jardin des Tuileries où elles campoient ou bivouaquoient, & sont allées former un camp dans la plaine des Sablons. Il est seulement resté un détachement pour la garde de la convention, & qui sera successivement relevé par des troupes du camp.

Un nombre considérable de bras utiles à l'industrie aux arts, aux métiers, aux professions productives étoient

culevés journellement à leurs travaux nécessaires, pour faire le service de la garde nationale, dont les postes & les fonctions étoient prodigieusement multipliés. Les comités de gouvernement ayant considéré que ces nombreux déplacements de citoyens contribuoient à augmenter le renchérissement de toutes choses, viennent d'arrêter que ceux des citoyens peu aisés qui vivent du produit de leur travail journalier, & qui voudront être exemptés du service de la garde, seront libres d'aller faire leur déclaration à cet égard à l'état-major de la compagnie dans laquelle ils servent; & alors ils ne seront plus compris dans le contrôle des compagnies, ni dans l'état du service journalier.

La sécurité que la dispersion des derniers ennemis intérieurs de la république va nous donner, s'accroit de jour en jour: déjà la section Lepelletier a prévenu le dessein de quelques autres, de remettre à la disposition du gouvernement ses canons, & cette remise aura lieu quatriidi prochain, lors de l'hommage national qui sera rendu à la mémoire du représentant Ferraud, d'après le décret rendu sur le rapport de Chénier.

Ce sont désormais les loix & le gouvernement qui formeront la sauve-garde de la liberté publique, & non plus la force des armes, que les tyrans ont invoquée jusqu'ici & dont ils ont fait un si pernicieux usage; l'idée exagérée de faire un camp de la république & une armée de la nation, étoit tolérable, tandis qu'il existoit par-tout, devant, derrière, au milieu des républicains, des ennemis ouverts ou cachés de la liberté: mais aujourd'hui qu'ils viennent d'être abattus, c'est à loi à la protéger la liberté publique, contre toutes les atteintes que des malveillans pourroient chercher à lui porter encore.

La liberté de la presse est encore une arme puissante pour contenir tous les aspirans à la tyrannie; que la convention proclame de nouveau cette liberté, qu'une erreur momentanée avoit alarmée, & que le regne d'un instant de tyrannie a essayé de proscrire. C'est alors que les écrivains patriotes, transformés en autant de védettes de la nation, du gouvernement & de la raison, veilleront, sans relâche, pour le salut de la chose publique, & ne craindront plus d'armer contre eux les vengeances particulières & atroces des tyrans, des dilapidateurs, des sang-sues publiques, qui s'attachent en ce moment à pressurer le pauvre, en faisant porter sur lui, principalement, les cruels calculs de leur avidité dévorante.

Alors on pourra discuter, sans danger d'être immolé à des ressentimens cupides, si la liberté publique seroit blessée par des réglemens de police qui empêcheroient de vendre du pain à 15 liv. la livre, ou du riz à 18 liv.; alors on développeroit cette chaîne honteuse d'agiotage qui, du grenier du cultivateur, roule en grossissant tous jours de prix jusques dans le jardin Egalité, un sac de farine vendu & revendu dix fois jusqu'à ce qu'il ait atteint le coût inoui de plus de 4000 liv.

Un ouvrier chargé de trois enfans, infiniment laborieux, vient de nous adresser à ce sujet un tableau déchirant de sa situation, & voici le résultat de ce tableau:

Je suis menuisier, dit-il, je gagne 14 liv. par jour, ma femme, aux momens que lui laisse libre le soin de son ménage, gagne aussi environ 6 liv. par jour; notre recette est donc de 20 liv. Voici notre dépense indispensable: un litron & demi de légumes, pour cinq personnes, à 20 liv. le litron, 15 liv.; un boisseau de charbon, 6 liv.; une botte de vin, 40 sols; un quarteron de beurre, 50 sols

une voie d'eau, 20 sols; sel, quelques herbages, quelques pommes de terre, cuisson d'un peu de viande deux fois par decade, & voilà plus de 25 liv. de dépenses journalières auxquelles il est impossible de rien retrancher. Un mois de déficit de 5 liv. par joar dans notre recette m'a réduit à vendre une partie de mon mobilier, & ma femme, mes enfans & moi, nous sommes réduits à manquer tout-à-l'heure de vêtemens, si la cherté de toutes choses grossit, comme nous le promettent chaque matin l'épicier, la fruitière, le charcutier & tous ceux qui vendent de tout.

*Suite du tableau de la révolte du premier prairial.*

C'est le 4 prairial au matin que le fauxbourg Saint-Antoine se trouva investi. La convention se rassemble; & sortant avec éclat de la stupeur où l'avoit tenue la présence des rebelles dans son sein, elle proclame la rébellion de ce fauxbourg, dont elle avoit deux jours auparavant reçu des loix; elle ordonne qu'il soit désarmé. La masse des citoyens ne fut point appelée pour cette entreprise; on avoit trop appris quel étoit le danger de renfermer ainsi dans des bataillons mal disciplinés des hommes lâches ou dangereux. Pendant toute la matinée, une forte colonne se compose pour décider l'attaque contre les rebelles; déjà quelques jeunes gens, emportés par leur impétuosité, avoient pénétré dans le fauxbourg, y avoient pris & encloué deux piéces de canon; mais tout-à-coup, parmi les rebelles, ils s'étoient fait jour à travers leurs armes par leur intempérance. Les rebelles avoient en vain entrepris de s'emparer du poste de l'Arsenal, malgré la trahison des gendarmes qui gardoient ce poste & qui alloient grossir leur armée; ils construisoient quelques barricades & creusoient quelques fossés; la véritable force du fauxbourg étoit anéantie; elle étoit toute entière dans cette habitude de crainte & d'étonnement qu'inspirent à des citadins indolens, effeminés, la vue de ces hommes qui se présentoient tout-à-coup dans Paris comme un peuple nouveau; qui, formés du mélange d'hommes de toutes les nations, effrayoient par la barbarie de leurs idiômes, par leur air inculte & sauvage, par leurs cris de sang, par leurs regards avides de pillage, & par cette vaste forêt de piques dont plusieurs furent teintes de sang. Telle est cette armée qui a servi au triomphe de tous les démagogues & souvent à leur chute, quand ils n'ont point rempli ce qu'elle attendoit d'eux. La crainte, qui se convertit aisément en sentiment superstitieux, avoit, depuis l'origine de la révolution, consacré l'influence politique de ce fauxbourg, & le Parisien trembloit plus au bruit d'un de ses mouvemens qu'à l'approche des plus redoutables armées. Ces dominateurs insolens & stupides étoient aujourd'hui assiégés par des troupes de ligne que des piques n'effrayoient pas, & par une troupe de jeunes gens indignés & intrépides.

La colonne, commandée par le général Menou, vint grossir l'armée qui avoit commencé l'investissement. Les rebelles se virent à l'instant privés de toute retraite, dominés sur tous leurs points; leurs premiers postes se renversèrent devant notre cavalerie légère; le désordre & la confusion se mirent parmi eux; la sommation de la convention qui leur fut lue vint augmenter leur effroi. Aux approches de la nuit, ils étoient déjà soumis; leurs canons étoient livrés: Paris fut affranchi, la convention fut vengée; l'empire des démagogues s'éroula par ses fondemens.

Il ne fallut, pour remporter cette victoire, que de

l'union pour s'en assurer les fruits; il faut encore de la union. Gardons-nous sur-tout de l'absurde & détestable pensée qu'il faille aujourd'hui frapper les terroristes vaincus avec les armes qu'ils ont employées contre nous. Nous avons un nouvel empire à fonder; celui des loix justes & inflexibles; nous n'avons point à ressusciter l'empire de la terreur.

Je vois la convention encore entourée des braves cohortes qui la sauverent; qu'elle se garde bien de faire long-tems survivre cet appareil militaire aux dangers qui l'ont provoqué; qu'elle cherche ses secours dans l'opinion des hommes sages, dans l'opinion que depuis deux mois elle avoit négligé de consulter & qui l'ont avertie des périls nouveaux qui nous menaçoient; qu'elle de l'opinion, elle organise une constitution qui offre à la liberté toutes les garanties qu'elle réclame, & qui offre aussi l'importante garantie de la propriété; qu'elle fasse de l'exercice des droits politiques, la récompense du travail; qu'elle ne confie point les intérêts de la société à ceux que rien n'attache à ces intérêts; qu'elle console le peuple des vaines illusions dont on l'avoit entouré, en lui donnant la paix qui lui ramènera l'abondance; qu'elle s'avance à grands pas vers le terme de sa carrière; que frappée dans son intégrité par la multitude des coupables; qu'elle rejette de son sein ou que le supplice attend; elle confie les destinées de la France, à une assemblée nouvelle, choisie à l'époque heureuse où nous sommes arrivés, époque où la nation semble avoir atteint toute sa maturité dans l'ordre politique, où toutes les factions viennent de recevoir un coup mortel, où les méchans sont enchaînés, où nous sommes riches enfin de toutes les grandes & sévères leçons de l'expérience.

LACRETELLE le jeune.

*Aux Rédacteurs.*

Rennes, le 4 prairial.

Je vous prie d'insérer dans votre feuille les deux piéces que vous trouverez ci jointes de M. Coimatin. L'existence de cet homme & de ses cotteries dans cette ville, est un véritable problème; ils se répandent dans les sociétés; s'ils s'absentent, disent-ils, c'est pour porter des paroles de paix; & par-tout on désarme les soldats républicains, par-tout on enrôle.

*Copie de la lettre écrite au représentant du peuple Grenot et à l'administration du département d'Isle et Vilaine.*

CITOYENS-REPRÉSENTANT,

Vous savez que c'est sur la parole d'honneur que nous sommes convenus de notre uniforme à la Jaunais & à la Mabilais; c'est une des conditions de la paix. La convention a adopté cet uniforme; la convention seule peut donc nous l'interdire.

Je vous avertis des conséquences, si l'on se porte à des excès. C'est un honnête homme qui vous parle, qui fera le sacrifice de tout, mais qui veut que l'on tienne ses engagements.

Le représentant Bollet a eu ses pouvoirs renouvelés pour traiter la pacification des pays insurgés: il arrive; pourquoi agit-on sans lui? & pourquoi, sans lui, change-t-on l'organisation des chasseurs à pied? N'est-il pas convenu que les officiers & soldats seront présentés par les chefs de ces corps?

Au surplus, vous savez que je ne suis qu'en son ordre,

& que le général Charette, qui commande en chef pendant le tems nécessaire à la pacification, vient de m'envoyer son aide-de-camp pour me recommander de faire observer les traités à la lettre.

Signé, CORNATIN.

*Extrait d'une lettre des frontieres de la Suisse,  
le 30 floréal.*

Madame de Staël est partie de Lausanne le 26 floréal; elle fut le même soir à Yverdon, où elle a logé à Pauberge jusqu'au 28, qu'elle a pris par Orbe la route de Paris. Je sais que le 16, au soir, elle avoit auprès d'elle Narbonne, Mathieu Montmorency & Jaucourt; madame de Lachâtre étoit aussi venue pour cette conférence.

Madame de Staël, à son départ pour la France, a eu encore à Yverdon un rendez-vous avec plusieurs émigrés, tels que Narbonne & autres. On assure que peu à peu tous les émigrés de cette classe, dispersés dans plusieurs pays, se réuniront au système d'un roi constitutionnel.

( Article communiqué. )

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen MATHIEU,

*Suite de la séance du 10 prairial.*

Perrin, des Vosges, fait décréter que le comité de sûreté générale statuera sur les réclamations des femmes des députés mis en jugement ou décrétés d'accusation, auxquelles il est enjoint de sortir de Paris dans vingt-quatre heures.

Merlin, de Thionville, écrit de Strasbourg, que l'armée du Rhin toute entière a été indignée de l'attentat commis sur la convention, & qu'elle est prête à marcher pour la défendre & la venger.

Lesage prend la parole; il dit que le danger étant passé, les mesures extraordinaires qu'il a commandées doivent cesser. Au moment où les révoltés s'armoient contre la convention, où déjà ils avoient assassiné un de ses membres, elle a dû créer une commission militaire; mais cette institution ressembleroit trop à celle de la tyrannie, si elle subsistoit plus long-tems. Lesage propose en conséquence que la commission ne juge plus que les militaires; que Rome, ses complices & les autres coupables soient renvoyés devant les tribunaux criminels.

Louvet, Legendre, Fréron, Lanjuinais & Thibaudot appuient cette proposition.

Rovere, au contraire, Bourdon, de l'Oise, Henri Larivière & plusieurs autres, disent que le danger ne sera passé que quand les coupables seront punis; que quand les criminels subalternes ont été jugés par la commission militaire, à plus forte raison les chefs doivent-ils l'être.

On demande la question préalable sur le projet de Lesage; elle est décrétée.

Fernand communique des nouvelles de St-Domingue, apportées par un vaisseau arrivé de cette isle & qui a fait deux captures, un bâtiment espagnol & un brick anglais.

Ces nouvelles portent, que les habitans de toute couleur sont à Saint-Domingue, unis entre eux pour la défense de l'isle. Déjà plusieurs conquêtes ont été faites sur les Anglais; il ne reste plus à ces derniers que le Môle,

Jérémie, Saint-Marc & le Port-au-Prince: le fort Dauphin est aux Espagnols; mais tout fait espérer que le courage de l'armée républicaine leur enlevera ces villes & ces ports.

*Séance du 11 prairial.*

Lanjuinais monte à la tribune; il dit qu'il vient soumettre à l'assemblée un projet de décret, médité pendant plusieurs décades par les comités de salut public, de sûreté générale & de législation, & qu'il leur paroît dans les circonstances aussi convenables qu'urgent d'adopter; il s'agit, ajoute-t-il, de faciliter & d'assurer le libre exercice des cultes, comprimée encore par des décisions arbitraires, par l'influence des agens de la dernière tyrannie, & par le défaut de loi précise à cet égard.

Lanjuinais propose un projet de décret, dont les principales dispositions sont, qu'il sera donné, à l'usage des communes, dans l'état où ils se trouvent, des édifices appartenant à la nation, pour l'exercice des cultes.

Dans Paris il y aura un de ces édifices concédés aux citoyens par chacun des douze arrondissemens.

Dans le cas où les citoyens d'une même commune exerceront des cultes différens, cet édifice leur sera commun.

Nul ministre d'aucun culte ne pourra exercer ses fonctions, qu'il n'ait prêté le serment de fidélité à la république.

Ce projet de décret est adopté, nous l'imprimerons textuellement demain.

Doulcet lit une lettre écrite de Marseille, en date du 6, par le représentant Chambon. Il annonce que les révoltés de Toulon, après avoir arrêté les représentans Poultier & Guérin, qu'ils avoient perfidement attirés dans leurs murs, se sont mis en marche contre Marseille: Chambon a aussitôt fait une proclamation aux citoyens qui se sont organisés pour marcher; mais avant même qu'ils ne fussent tous arrivés, notre petite armée en étoit venue aux mains avec les révoltés qui ont été entièrement défaits. Le même représentant leur a annoncé, par une proclamation, qu'ils n'avoient de pardon à espérer qu'autant qu'ils déposeroient leurs armes entre les mains de la garnison, & qu'ils livreroient leurs chefs.

Le représentant Niou, qui a couru les plus grands dangers, est parvenu à faire passer un capitaine de vaisseau à Marseille; il annonce que l'escadre est toujours dans la grande rade hors du pouvoir des rebelles, & que la garnison n'a pris aucune part à la révolte.

Un fait précieux, ajoute Doulcet, c'est qu'on a vu à la tête des révoltés de Toulon quelques hommes inconnus à tout le monde; preuve certaine que cette révolte a été fomentée par l'Angleterre.

Le traité conclu entre la France & la Hollande a été ratifié par les états-généraux; Merlin a lu une lettre de Rewbell & une du président des états-généraux qui annoncent ces nouvelles.

Merlin a rendu ensuite compte du fait suivant. Le 4 est arrivé un particulier de Paris à Bâle; il a expédié sur-le-champ un paquet au camp de l'armée de Condé qui est à cinq lieues de là: il annonçoit que la convention n'existoit plus; qu'il alloit joindre l'armée de Condé avec laquelle il rentreroit bientôt en France. Merlin dit que cette armée n'a pas besoin de grands moyens pour parvenir ses manifestes en France, puisqu'il y a des journaux assez complaisans pour les insérer: il cite les papiers qui ont fait connoître ces écrits.